

projet Métamorphose**les Lausannois appelés à se prononcer sur le plan partiel d'affectation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup**

L'écoquartier des Plaines-du-Loup, à Lausanne, accueillera ses premiers habitants et emplois dès 2019. Ce sont à terme plus de 10'000 personnes qui y habiteront et y travailleront. Le Conseil communal a adopté le 20 mai dernier un plan directeur localisé qui définit les principes d'aménagement de ce quartier. Ce sont quatre plans partiels d'affectation qui en préciseront les détails et définiront les droits à bâtir. Le premier de ces plans, encore à l'état de projet, sera dévoilé aux Lausannois du 7 au 11 octobre. Ils auront l'occasion de présenter leurs idées et de donner leur avis, avant la poursuite du processus officiel d'approbation.

un travail rapide sous forme d'ateliers

La Ville de Lausanne a mis en place une méthode originale d'élaboration du premier Plan partiel d'affectation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup sous formes d'ateliers d'une à deux journées. Les conditions cadres émises en intégrant l'avis de spécialistes, de professionnels et d'experts, ont permis d'avancer rapidement dans l'allocation des crédits nécessaires. En effet, après 9 mois de travail, le 21 janvier 2014, le Conseil communal a donné son aval.

Ces ateliers ont réuni successivement des professionnels des milieux de l'économie, de l'immobilier, de la mobilité ainsi que de l'enfance et de la jeunesse. En outre, deux journées ont été organisées avec des enfants dans le cadre du Passeport vacances. Cette démarche a permis de dégager de manière consensuelle et constructive le caractère des différentes zones du futur écoquartier, qui s'étendra sur 34 hectares. La localisation du logement, des activités, des commerces et des équipements publics, les règles en matière de stationnement et de mobilité, les principes de fonctionnement des équipements scolaires et parascolaires ont ainsi été précisés, puis traduits en images, plans et règlements qui forment le premier des quatre plans partiels d'affectation qui régiront le futur écoquartier.

une première étape

Ce premier plan partiel d'affectation, qui correspond à la première étape de construction, s'étend du nord du parking du Vélodrome au sud de la parcelle du Service des automobiles et de la navigation. Il prévoit la construction d'environ 900 logements. Des commerces de proximité trouveront place au cœur du quartier, de même que des activités tertiaires, notamment le long de l'avenue du Plaines-du-Loup. Une école, des salles de gymnastiques, des structures d'accueil de jour pour les enfants, une maison de quartier et un grand parc public garantiront le bon fonctionnement de cette première étape de construction qui débutera en 2017.



les Lausannois appelés à participer

Ce premier plan partiel d'affectation en est volontairement encore à l'état de projet, afin de laisser la possibilité aux Lausannois de participer à son élaboration. Il sera donc présenté aux Arches du Grand-Pont du 7 au 11 octobre, en présence des acteurs du projet. Et trois journées d'ateliers ouverts à la population auront lieu les 9, 10 et 11 octobre.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

Renseignements pratiques

- **Exposition du 7 au 11 octobre de 13h00 à 19h00 ou sur demande pour groupe**
- **Ateliers de participation ouverts à la population le 9 octobre à 18h00, 10 octobre à 16h00 et 11 octobre à 9h00**
- **La Direction de projet Métamorphose (021 315 52 17 ; metamorphose@lausanne.ch) est à disposition pour tout autre renseignement**

Lausanne, le 30 septembre 2014